

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 30 Janvier 2020
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2020-01-02 - FINANCES (7.1) - LISSAGE DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ANTERIEUREMENT OUVERTES

DATE DE CONVOCATION : 23 JANVIER 2020

DATE DE PUBLICATION : 31 JANVIER 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA (départ à compter de la 2020.01.12), Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de P. MATTEUDI), Laurent GUYOT (ayant la procuration de C. THERMINOT), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de G. BOULANGER), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Malika GHAZZALE, Mustapha ADRAYNI, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT (départ à la 2020.01.02), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de J-M. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Régis MATHIEU, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la fin : 7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Au début : 54 Présents. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 53 Présents. De la 2020.01.12 à la fin : 52 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Au début : 61 Votants. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 60 Votants. De la 2020.01.12 à la fin : 59 Votants.

Vu la loi du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR),
Vu le décret du 20 février 1997, relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,
Vu l'ordonnance du 26 août 2005, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,
Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et le débat d'orientation budgétaire présenté le 2 mars 2017,
Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,
Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,
Considérant qu'il est nécessaire de revoir les autorisations de programme antérieurement ouvertes, pour permettre notamment le paiement des factures avant le vote du budget primitif 2019,

Etant précisé que :

- Une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle indique la répartition annuelle envisagée des crédits de paiement et des ressources destinées à y faire face. Cette répartition est susceptible de révision comme l'autorisation de programme ;
- La modification, portant sur le montant ou la durée de l'AP/CP sont de la compétence de l'assemblée délibérante ;
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante. Ils peuvent être actualisés compte tenu des événements intervenus depuis leur ouverture.

Dans la mesure où on ne pratique pas de restes à réaliser sur les autorisations de programme, et afin de permettre la poursuite des opérations et le paiement des situations dans l'attente du vote du budget primitif 2020, un « lissage » des échéanciers de crédits de paiement peut être opéré par réinscription des crédits non consommés sur les exercices 2017 et suivants.

Dans l'attente du vote du budget, le montant des autorisations de programme n'est pas modifié.

Dans ce cadre, le Président invite le Conseil à accepter l'actualisation des échéanciers de crédits de paiement des autorisations pluriannuelles antérieurement votées comme suit :

		MONTANT DES AP	MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements antérieurs <u>INCHANGE</u>	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2019)	Crédits de paiement à prévoir pour l'exercice 2020	Restes à financer au-delà de l'exercice 2020
BUDGET PRINCIPAL					
850	PITE	4 734 600,00	4 701 161,16	0,00	0,00
1302	réhab. bât. 001	2 364 000,00	2 138 493,27	225 506,73	0,00
1701	FISAC III	295 000,00	293 650,00	0,00	0,00
1702	PLUI	830 000,00	457 276,49	360 000,00	12 723,51
1901	PEM Gare de Toul	707 946,00	0,00	100 000,00	607 946,00
1902	Extension CAQ	50 000,00	6 000,00	44 000,00	0,00
1903	Base Aviron	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
1904	THD	2 300 000,00	452 160,00	452 160,00	1 395 680,00
BUDGET ASSAINISSEMENT					
1003	TRONDES STEP	1 750 000,00	102 355,84	1 647 644,16	0,00
1004	LAGNEY STEP	1 856 486,77	1 182 244,84	0,00	0,00
1301	BOUVRON STEP	82 404,65	36 280,38	46 124,27	0,00
1303	MANONCOURT STEP	32 114,60	20 820,01	11 294,59	0,00
1402	LANEUVEVILLE STEP	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
1403	MANONVILLE STEP	60 000,00	36 423,80	0,00	23 576,20
BUDGET DECHETS MENAGERS					
17001	Platef. déchets verts	900 000,00	510 164,48	389 835,52	0,00

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Clôturer les autorisations de programme – 850 PITE, 1701 Fisac III et 1004 LAGNEY STEP
- D'approuver et de valider les actualisations des autorisations de programme et crédits de paiement tels que décrits ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX